

Remplissez cette annexe en utilisant votre avis de cotisation ou de nouvelle cotisation de 2018. Pour en savoir plus, consultez le guide P105, Les étudiants et l'impôt.

**Remarque** : Seul l'étudiant doit remplir et joindre cette annexe à sa déclaration. Conservez tous autres documents pour nous les fournir sur demande.

**Montants inutilisés des frais de scolarité et montant relatif aux études de l'Ontario demandés pour 2019**

Inscrivez votre montant inutilisé des frais de scolarité et du montant relatif aux études de l'Ontario selon votre avis de cotisation ou de nouvelle cotisation de 2018. (Si vous étiez résident d'une autre province ou d'un autre territoire le 31 décembre 2017, vous **ne pouvez pas** demander les montants inutilisés des frais de scolarité et montant relatif aux études.)

	1
--	---

Inscrivez le montant de la ligne 26000 de votre déclaration s'il **ne dépasse pas 43 906 \$**. Si le montant **dépasse 43 906 \$**, remplissez la Partie B de votre formulaire ON428 et inscrivez ensuite le résultat du calcul suivant :  
montant de la ligne 44 de votre formulaire ON428 divisé par 5,05 %.

	2
--	---

Inscrivez le total des lignes 9 à 18 de votre formulaire ON428.

-	3
---	---

Ligne 2 moins ligne 3 (si négatif, inscrivez « 0 »)

=	4
---	---

Inscrivez le montant **le moins élevé** : **Frais de scolarité et montant relatif aux études de l'Ontario inutilisés demandés par l'étudiant pour 2019**

	5
--	---

Inscrivez ce montant à la ligne 58560 de votre formulaire ON428.

**Report du montant inutilisé**

Remplissez cette section si vous avez un montant inutilisé que vous pouvez reporter à une année future.

Montant de la ligne 1 ci-dessus

	6
--	---

Montant de la ligne 5 ci-dessus

-	7
---	---

**Montant total provincial inutilisé que vous pouvez reporter à une année future**

Ligne 6 moins ligne 7

=	8
---	---

Consultez l'avis de confidentialité dans votre déclaration.